



**Conseil  
Municipal**

**du  
28/03/2018**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois  
à 20 heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **22/03/2018**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance  
**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
11**

Déposée le  
/ / 2018  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le :  
03/04/2018  
A la porte de la Mairie

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT-HUIT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS:** BAGUET Nathalie, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Édouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS:**

BAUGEY Florimond  
BOHN Christelle

Pouvoir donné à :  
MICHEL Bruno  
BOURGEOIS Michel

**TRAVAUX RUE DE FANICAN : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

\*\*\*

**Rapporteur : Le Maire**

La Rue de Fanican nécessite une réfection complète. Très déstructurée, cette rue est dangereuse en l'état. Un riverain propriétaire d'une parcelle en amont doit taluter et refaire un mur de soutènement et ainsi supprimer le risque d'effondrement du mur.

Coût des travaux : 70 438,14 € TTC, dont 11 739,69 € récupérable

Projet de financement :

Dépenses : 70 438,14 €

Recettes :

Conseil Départemental :	8 176 €
Conseil Départemental :	2 000 €
D.E.T.R. :	8 000 €
Amendes de police :	4 000 €
Emprunt :	48 262,14 €

Bien que le budget communal soit contenu, il apparaît possible d'entreprendre ces travaux à la condition d'obtenir les subventions demandées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à demander les subventions nécessaires

**Décision :**

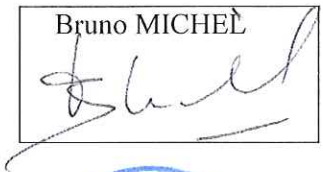
**Vote : 11 : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

BAGUET Nathalie	BAUGEY Florimond
BOHN Christelle	BOURGEOIS Michel
DUARTE SERRA Jean	MILLOT Pierre-Edouard
POUGET Jean-Pierre	ROYER André
VINCENT Marie-Thérèse	WAI Mariam

Bruno MICHEL  




Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.